



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incendies

Question écrite n° 122217

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les nuisances apportées par les feux dits de voisinage. Alors que des mesures sont prises quant à l'interdiction du tabac et autres substances qui peuvent se révéler dangereuses pour l'entourage, il apparaît que des difficultés se font jour pour l'application de la réglementation vis-à-vis des feux dits de voisinage. En effet, chaque commune peut, par le biais d'un arrêté municipal, se conduire d'une manière restrictive ou non quant à cette pratique. Dans le même temps, se développe un certain nombre de moyens facilitant l'élimination des déchets de jardin ou autres, par le biais du tri sélectif dans les déchetteries. Elle souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement quant à l'interdiction de feux dits de voisinage.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122217

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3675